

Initiatives ministérielles

Corporation jusqu'à épuisement de celles-ci, il y a quelque temps.

• (1630)

Je prie les députés, et surtout les députés ministériels, de cesser de jouer avec la vie de milliers d'habitants des régions rurales du Canada, de reconnaître qu'ils ont commis une série d'erreurs et de prioriser la prospérité du secteur primaire. La production et la transformation des denrées alimentaires devraient constituer au Canada une affaire de sécurité nationale.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38, je dois maintenant faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Victoria—L'environnement; l'honorable députée de Sudbury—L'économie; l'honorable député de Northumberland—La Somalie; l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La vallée de la Rouge; et l'honorable député de Burnaby—Kingsway—Le SIDA.

* * *

LOI D'ACTUALISATION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)) propose: Que le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déferé à un Comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, lorsque mon collègue de l'opposition applaudit, c'est bon signe; cela signifie que c'est un bon projet de loi. Je tiens à l'en remercier. Vous

me permettrez de remercier également les membres du Sénat qui ont étudié ce projet de loi et l'ont adopté.

Je crois que c'est une première d'étudier un projet de loi qui modifie cinq lois du domaine de la propriété intellectuelle. À ce niveau-là, c'est une première, pour le Parlement canadien, d'agir de la sorte. À mon avis, il s'agit d'une initiative que plusieurs ministères devraient examiner afin de pouvoir, lorsqu'on a un sujet vaste, améliorer les lois qui s'y rapportent dans un ensemble.

Le projet de loi S-17 découle de consultations qui ont été faites avec le milieu et où le milieu est favorable aux différentes modifications qui y sont contenues. Pourquoi modifier en même temps cinq lois dans le domaine de la propriété intellectuelle? D'une part, c'est pour rendre le système plus efficace et, d'autre part, pour rendre l'accès plus facile aux Canadiens et aux Canadiennes.

D'une part, il y a un dossier où on s'occupe des changements administratifs et techniques de cinq lois existantes. On sait que dans l'économie mondiale que l'on connaît et que l'on est appelé à connaître, il n'y a pas un pays au monde qui va pouvoir vivre ou survivre s'il ne s'occupe pas des développements qui se produisent en matière de propriété intellectuelle. Si, dans un pays, on s'imagine que la propriété intellectuelle n'est pas une priorité, on fait fausse route. À ce niveau-là, au Canada, nous avons travaillé et nous devons continuer à le faire.

• (1635)

Les législations dont on parle aujourd'hui ne sont pas nécessairement à jour et ne comblent pas nécessairement les besoins des Canadiens et des Canadiennes, ce qui entraîne automatiquement un coût plus élevé pour les Canadiens et les Canadiennes qui travaillent dans le domaine de la propriété intellectuelle et qui utilisent ces cinq lois.

Je peux donner des exemples de changement. Prenons la Loi sur les brevets, par exemple. Au moment où on se parle, un inventeur qui veut utiliser la Loi sur les brevets doit décrire de façon détaillée, par écrit, son invention, alors qu'on sait qu'en 1993 et dans le futur, beaucoup d'innovations surgiront dans le domaine de la biotechnologie. Décrire par écrit une innovation dans le domaine de la biotechnologie, ce n'est peut-être pas l'approche la meilleure et la moins coûteuse pour l'ensemble des utilisateurs. Par contre, si on pouvait produire un échantillon du matériel biologique, ce serait beaucoup plus facile, beaucoup plus simple et pratique pour nos Canadiens et nos Canadiennes. C'est une modification que l'on retrouve dans le projet de loi S-17.

L'archivage électronique et le traitement de tous les documents relatifs aux brevets n'existent pas au moment présent. C'est une autre chose qui doit être faite autant pour le gouvernement que pour les Canadiens et les Canadiennes qui doivent utiliser ce système. Il y a présen-